

# **Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté**

## **Préambule**

La prévention des difficultés des entreprises contribue à soutenir l'économie régionale et la préservation des emplois. La précocité de la détection, la prise rapide des premiers contacts facilitent la recherche des solutions ; elles sont cruciales.

La précocité de cette intervention suppose fluidité et rapidité des informations, ce qui implique la confiance et la confidentialité entre les partenaires. Egalement, elle atténue le risque d'isolement du chef d'entreprise.

Dans la région des Pays de la Loire, plusieurs dispositifs fonctionnent pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés. Ces dispositifs sont autant de possibilités offertes lors du contact avec les dirigeants d'entreprise.

Les signataires de la présente charte s'engagent à soutenir ensemble les chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés susceptibles d'avoir un impact sur l'activité et sur les emplois de l'entreprise et à favoriser la prévention de ces difficultés.

La présente charte précise les conditions de cet engagement.

## **1. Instaurer un réseau d'interlocuteurs privilégiés**

Chaque organisation signataire mobilise dans son réseau des interlocuteurs privilégiés pour contribuer à la détection et à l'accompagnement des entreprises en difficulté.

Ces interlocuteurs privilégiés ont pour mission :

- d'être à l'écoute des entreprises qui rencontrent des difficultés,
- de leur apporter un premier niveau d'analyse sur les difficultés rencontrées,
- de les orienter vers les dispositifs d'accompagnement les plus pertinents pour contribuer à la résolution de leurs difficultés.

Ces interlocuteurs privilégiés accompagnent les entreprises en toute confidentialité, dans le respect des règles de secret professionnel propres à leur activité.

Chaque organisation signataire communique au préfet de région (commissaire au redressement productif) les coordonnées téléphonique, électronique et postale de ces interlocuteurs privilégiés pour établir une liste qui sera ensuite diffusée à l'ensemble du réseau. Cette liste est mise à jour régulièrement par le commissaire au redressement productif.

Pour ce qui concerne les services de l'Etat et les institutions publiques (préfectures, DDFIP, CRP, DIRECCTE, URSSAF, Banque de France, Bpifrance, etc.), la détection et l'accompagnement des entreprises en difficulté s'effectuent dans les comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI), les commissions des chefs des services financiers (CCSF) et la cellule régionale de veille et d'alerte précoce, selon les procédures qui sont propres à chacune de ces structures.

## **2. Améliorer la connaissance des dispositifs d'accompagnement**

Plusieurs dispositifs fonctionnent dans la région pour soutenir les entreprises confrontées à des difficultés, qu'il s'agisse de problématiques de :

- compétitivité, commerciales, industrielles et stratégiques,
- financement,
- ressources humaines.

Afin d'améliorer l'efficacité collective, les interlocuteurs privilégiés désignés au titre de la présente charte s'engagent à disposer d'une pleine connaissance de ces dispositifs.

Le préfet de région (commissaire au redressement productif) coordonne la conception et la réalisation de supports de communication et de formation interne relatifs à ces dispositifs d'accompagnement des entreprises en difficulté, pour que chacune des organisations signataires les relaye au sein de son réseau d'interlocuteurs privilégiés.

## **3. Communiquer mieux vers les chefs d'entreprise**

Pour améliorer la prévention des difficultés, pour inciter les chefs d'entreprises en difficulté à rompre leur isolement et pour informer ces derniers sur les soutiens publics et privés mobilisables, les signataires de la présente charte organisent individuellement ou collectivement des actions de communication :

- conférences auprès de chefs d'entreprise,
- promotion des dispositifs (guides, sites internet des signataires, ...),
- utilisation des médias comme relais d'informations.

Ces opérations de communication sont menées à une périodicité a minima annuelle.

## **4. Suivi du dispositif**

Chaque organisation signataire communique annuellement au préfet de région (commissaire au redressement productif) un bilan quantitatif et qualitatif des actions menées en application de la présente charte. Ce bilan ne comporte pas d'informations individuelles ou nominatives.

Un point régulier est effectué lors des réunions de la commission régionale du suivi de l'économie (CRSE) afin de :

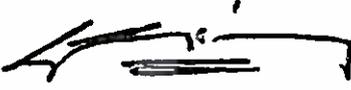
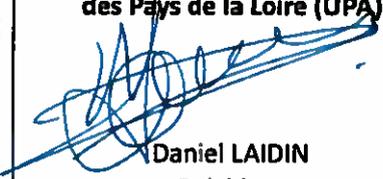
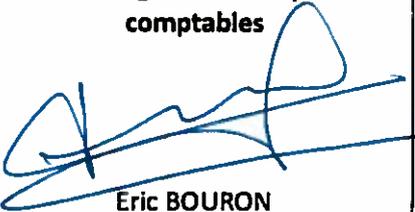
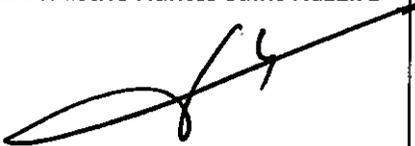
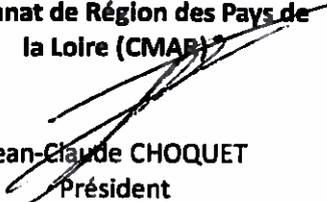
- mesurer les résultats de l'application de la charte ;
- veiller à l'animation du réseau ainsi qu'à l'actualisation des informations ;
- proposer toutes améliorations qui permettraient de répondre avec plus d'efficacité aux besoins des entreprises.

## **5. Durée**

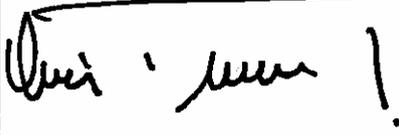
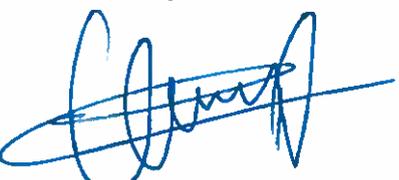
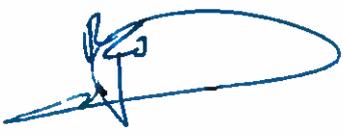
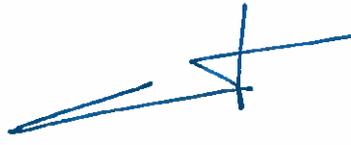
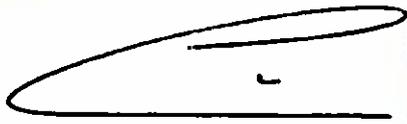
La présente charte entre en vigueur à compter de la date de sa signature pour une durée de deux ans. Elle sera reconduite après un bilan de son fonctionnement et des résultats atteints.

Fait à Nantes, le 12 octobre 2015

## Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté

<p><b>MEDEF des Pays de la Loire</b></p>  <p><b>Bertrand SCHAUPP</b> vice-Président</p>	<p><b>CGPME des Pays de la Loire</b></p>  <p><b>Christophe DESARTHE</b> Président</p>	<p><b>Union Professionnelle Artisanale des Pays de la Loire (UPA)</b></p>  <p><b>Daniel LAIDIN</b> Président</p>
<p><b>Ordre régional des experts comptables</b></p>  <p><b>Eric BOURON</b> Président</p>	<p><b>Centre d'Information pour la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) 44</b></p>  <p><b>Eric GIRARDEAU</b> Président</p>	<p><b>Centre d'Information pour la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) 49</b></p>  <p><b>M. Jean-Yves LECHEVESTRIER</b> Président</p>
<p><b>Centre d'Information pour la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) 53</b></p>  <p><b>Blaise ZAGO</b> Président</p>	<p><b>Fédération Française du Bâtiment Pays de la Loire</b></p>  <p><b>Louis RICHARD</b> Président</p>	<p><b>Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment des Pays de la Loire (CAPEB)</b></p>  <p><b>Michel BROCHU</b> Président</p>
<p><b>Fédération Nationale des Transporteurs Routiers (FNTR) Pays de la Loire</b></p>  <p><b>Pascal TRUBERT</b> Président</p>	<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie Nantes Saint-Nazaire</b></p>  <p><b>Jean-François GENDRON</b> Président</p>	<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie Maine-et-Loire</b></p>  <p><b>Eric GROUD</b> Président</p>
<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie Mayenne</b></p>  <p><b>Patrice DENIAU</b> Président de la CCI de Mayenne</p>	<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie Vendée</b></p>  <p><b>Joseph MOREAU</b> Président de la CCI de la Vendée</p>	<p><b>Chambre Régionale d'Agriculture</b></p>  <p><b>Claude COCHONNEAU</b> Président</p>
<p><b>Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région des Pays de la Loire (CMAR)</b></p>  <p><b>Jean-Claude CHOQUET</b> Président</p>	<p><b>Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)</b></p>  <p><b>Céline DURAND</b> Déléguée Générale</p>	<p><b>DRFIP</b></p>  <p><b>Véronique PY</b> Directrice régionale</p>

## Charte régionale pour la prévention et l'accompagnement des entreprises en difficulté

<p style="text-align: center;"><b>Banque de France</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Roger MARTINEAU</b> Directeur régional</p>	<p style="text-align: center;"><b>Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Denis TRASSART</b> Directeur régional</p>	<p style="text-align: center;"><b>Bpifrance</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Jean-Marc DUCIMETIERE</b> Directeur régional</p>
<p style="text-align: center;"><b>URSSAF</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Stéphane HEYLENS</b> Directeur régional adjoint</p>	<p style="text-align: center;"><b>Régime Social des Indépendants (RSI)</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Vincent LEPRINCE</b> Directeur-adjoint</p>	<p style="text-align: center;"><b>Mutuelle Sociale Agricole 44-85</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Hervé DOMAS</b> Directeur général</p>
<p style="text-align: center;"><b>FONDES</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Jean-Pierre NEDELEC</b> Président</p>	<p style="text-align: center;"><b>Etat</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Henri-Michel COMET</b> Préfet de région Pays de la Loire</p>	<p style="text-align: center;"><b>Direction régionale des douanes et des droits indirects</b></p>  <p style="text-align: center;"><b>Christophe CUIDARD</b> Directeur régional Pays de la Loire</p>